

**SAINT-PARDOUX-SOUTIERS****Taux des taxes : un lissage sur 13 ans**

Le conseil municipal, réuni lundi 4 mars, a débuté par une présentation de l'association Les Fabrigants, située à Château-Bourdin, dans les locaux de La Fabrik.

Aurore Launay, Yannick Coenye, Claude Demange, Thomas Patisou et Karine Olivier sont les cinq coprésidents depuis la création en juillet dernier de ce Tiers-lieu de tous les possibles où les projets vont bon train et où l'humain trouve sa place au cœur de l'économie et du local.

**Vote des taux des taxes.** Eric Cathelineau explique : « La taxe d'habitation n'augmentera pas, on ne touche pas au taux actuel... Pour Saint-Pardoux, il reste à 14,64 % et pour Soutiers à 10,99 %. Un lissage sur 13 ans est prévu pour la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, il faut rester prudent car les bases vont augmenter. Les taxes de Soutiers augmenteront et celles de Saint-Pardoux baisseront, afin d'harmoniser les taux pour les deux communes en 2031. »

**Budget 2019.** Johann Baranger fait le point sur 2018 et sur les prévisions d'orientation budgétaire pour 2019 concernant Saint-Pardoux-Soutiers. « Un excédent de

352 786,39 de 2018 à reporter. Budget primitif 2019 : les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 1 220 702,75 €. Les dépenses d'investissement sont prévues pour 1 288 716,47 et les recettes d'investissement 861 313,00. C'est une présentation à finaliser. »

**Location des salles.** Pour Saint-Pardoux, les tarifs sont révisés en trois catégories : résidents commune, hors commune et associations. Pour la salle de Soutiers, les tarifs restent inchangés.

**Résidence d'accueil La Bazonnière.** La première pierre pourrait être posée courant avril, début mai. L'attribution de numéros d'habitation sera corrigée route des Six-Chemins et un Grand-rue. 52 000 € sont à la charge de la commune pour le changement du transformateur électrique.

**Administratif.** David Jarny prendra le grade d'agent technique territorial au 1<sup>er</sup> mai. L'ancien CCAS est dissous et le nouveau est créé. Installation de la sonorisation dans la salle du Foyer rural de Saint-Pardoux, pour un coût de 9 553,20 €. Coût du vidéo-projecteur, 5 334 €. Salle de Soutiers : vidéo-projecteur, 2 040 €.